

PROCÈS VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 20 décembre 2007

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

**Jeudi 20 décembre 2007
A 18 heures
Salle du conseil – Mairie de Bléré**

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès verbal de la réunion du 22 novembre 2007,**
- **Intégration de nouveaux membres pour la commune de Bléré**
- **Transports Scolaires :**
 - o **Création d'un nouveau poste de Vice Président**
 - o **Election d'un nouveau Vice Président**
 - o **Création d'une commission « Transports Scolaires » et nomination des membres de la commission**
 - o **Règlement Intérieur du service à partir du 1^{er} janvier 2008**
 - o **Tarifs pour l'année 2008**
 - o **Remboursements exceptionnels et annulation d'inscription**
 - o **Avenants aux contrats de transports scolaires**
 - o **Reprise des contrats en cours au SITS**
- **Modification du Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2008**
- **REOM - Déchets Ménagers et assimilés –**
 - o **Décision Modificative n° 2**
 - o **Signature d'un contrat avec la Société Eco Folio**
 - o **Demande de subventions**
- **Saison Culturelle 2008 : demande de subventions**
- **Achat d'un Terrain à la Ville de Bléré – Gymnase des Aigremonts**
- **Finances :**
 - o **Autorisation du Président à verser une subvention d'investissement au budget annexe « Commerce de Cigogné »**
 - o **Décision Modificative n° 2 - budget général**
 - o **Conventions de mise à disposition du personnel aux budgets annexes**
- **Ateliers Relais et VEFA « Art de Vie »**
 - o **Adoption du Dossier de Consultation des Entreprises**
 - o **Lancement de l'appel d'offres**
 - o **Autorisation du Président à signer les marchés**
- **Siège de la CCBVC à La Croix en Touraine**
 - o **Loyer à compter du 1^{er} janvier 2008**
- **Aires d'Accueil des Gens du Voyage :**
 - o **Tarifs pour l'année 2008**
 - o **Modification de la régie pour permettre la collecte des droits de place sur l'aire de repli de Bléré**
- **Piscine Communautaire de Bléré – Val de Cher :**
 - o **Adhésion Chèques Vacances pour les entrées à la piscine**
 - o **Adhésion Coupons Sports pour les entrées à la piscine**
 - o **Modification de l'acte constitutif de la régie**
- **Révision n° 1 au PLU de Cigogné**
- **Questions Diverses**

A Bléré, le 14 décembre 2007
Le Président,
Georges FORTIER

SEANCE du 20 décembre 2007

Etaient présents :

Athée sur Cher : M. Philippe VASLIN - Mme Marie-Ange PANNETIER

Absente excusée : Mme Marie-Claire ROBERT, pouvoir à M. Robert PAPINEAU

Bléré : Mme Yamina LE BRIZ - Dr Georges FORTIER - M. Marcel BISSON - M. Jacques CHAMORET - Mme Françoise BAROU

Chenonceaux : M. Michel LE GOFF - M. Daniel CHAMPION

Chisseaux : M. Franck AUGIAS - M. Robert GIRAULT

Cigogné : M. Gérard JACQUES (Arrivé à 18h15) - Mme Françoise GUILLARD

Civray de Touraine : M. Alain BERNARD

Absent excusé : M. Jean-Paul COUTON, pouvoir à M. Francis GELY

Courçay : M. Jean-Marc CHAMPION - M. Jean-François BISTER

Dierre : M. Roland RAIMBAULT

Absente excusée : Mme Geneviève HOUSSAIT, pouvoir à M. Roland RAIMBAULT

Epeigné les Bois : M. Jacky MARCHAU - M. Claude LESUR

Francueil : M. Pierre ULLIAC -

Absente excusée : Mme Véronique LEMEUNIER, pouvoir à M. Pierre ULLIAC

La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN - M. André CAILLE - M. Denis CHANTREL

Luzillé : MM Jacky GAUVIN - Michel SACHE

Saint Martin le Beau : - M. Alain KERBRIAND-POSTIC - M. Alain SCHNEL (Arrivé à 18h30) - M. Didier AVENET

Sublaines : M. Joseph LOISELEUR

Absent excusé : M. Christian FOUASSIER

Etaient également présents : Martine GOUGUET - Eddy JORANDON - Céline JOLY

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut débiter.

M. Alain BERNARD est désigné secrétaire de séance

Approbation du procès verbal de la réunion du 22 novembre 2007 -

Sans aucune remarque, les élus communautaires, à l'unanimité, acceptent le procès verbal de la précédente réunion.

Intégrations de nouveaux membres -

La commune de Bléré a délibéré pour modifier la liste de ses délégués titulaires et suppléants : Mme Françoise BAROU devient délégué titulaire en lieu et place de M. Jean Noël ROBINEAU qui devient délégué suppléant.

Le conseil communautaire ACCEPTE l'intégration des nouveaux membres au sein du conseil communautaire.

Transports Scolaires -

- **Création d'un nouveau poste de Vice Président, chargé de la compétence « Transports Scolaires » à compter du 1^{er} janvier 2008.**

Le Président et les membres du bureau communautaire proposent la création d'un nouveau poste de Vice Président à compter du 1^{er} janvier 2008 pour assumer la compétence « Transports Scolaires », et assumer la reprise du Syndicat Intercommunal de Secteur Scolaire à compter du 1^{er} janvier 2008.

Le Président rappelle aux élus communautaires que la communauté de communes va reprendre, au 1^{er} janvier 2008, la compétence « transports scolaires » par délégation du conseil général d'Indre et Loire. Pour suivre ce dossier, il est nécessaire de créer une vice-présidence en charge des Transports Scolaires. Le Président informe que le nombre de vice-président envisageable dans une communauté de communes, ne peut excéder 30 % du nombre d'élus communautaires.

Compte tenu de ces éléments, le Président propose de créer un nouveau poste de vice président, en charge du dossier des « transports scolaires » à compter du 1^{er} janvier 2008. Il s'agira du 6^{ème} vice président.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE la création d'une 6^{ème} Vice Présidence en charge des « transports scolaires » à partir du 1^{er} janvier 2008

- Election d'un nouveau Vice Président

Le Président rappelle que l'élection d'un vice président se déroule obligatoirement à bulletin secret. Tout membre titulaire peut être candidat au poste de Vice Président.

Le Président rappelle que le Conseil communautaire, vient de créer un 6^{ème} poste de Vice Président en charge des transports scolaires. Le Président fait appel aux candidatures pour le poste.

Une seule candidature : Mme Françoise BAROU

L'élection a lieu à bulletin secret.

Le conseil communautaire, au 1^{er} tour de scrutin à bulletin secret, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 bulletins « blanc » - 26 bulletins « Mme BAROU ») ELIT Madame Françoise BAROU à la 6^{ème} Vice Présidence de la Communauté de communes en charge des Transports Scolaires et PRECISE que ses fonctions prendront effet le 1^{er} janvier 2008

Le Président félicite Mme BAROU pour son nouveau poste de Vice Présidente de la Communauté de Communes.

- Création d'une Commission « Transports Scolaires » et nomination des membres

Monsieur le Président propose de créer une commission en charge du dossier.

Le conseil communautaire, entendu Monsieur le Président, sur proposition du bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, CREE, à compter du 1^{er} janvier 2008 une commission en charge des Transports Scolaires.

Monsieur le Président demande à l'assemblée quelles sont les personnes qui souhaitent devenir membres de la commission des transports scolaires. Cette commission sera présidée par Mme Françoise BAROU.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, NOMME les personnes suivantes comme étant membres de la commission des « Transports Scolaires » : Mme Françoise BAROU, Mme Françoise GUILLARD, Mme Marie Claire ROBERT, Mme Véronique LEMEUNIER et M. GEZY.

- Règlement Intérieur du service « Transports Scolaires » à partir du 1^{er} janvier 2008

Le Président indique qu'il est nécessaire d'adopter le règlement du service de transports scolaires, qui s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2008. Il s'agit de la reprise du règlement existant au sein du SITS.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE le règlement du service de Transports Scolaires.

- Tarifs pour l'année 2008

Conformément à la décision du Conseil Général d'Indre et Loire, le tarif maximal pour une année scolaire ne peut excéder 100 € par an et par enfant.

Le Président rappelle qu'il y a obligation d'adopter les tarifs de transports scolaires, en référence aux tarifs maxima adoptés par le conseil général.

Le conseil communautaire,

Entendu Madame le Vice Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE les tarifs de Transports Scolaires suivants, à compter du 1^{er} janvier 2008 :

- 100 € par an et par enfant transporté en précisant :
 - o La possibilité donnée aux familles qui le souhaitent de pouvoir payer en une seule fois
 - o Le maintien du fractionnement en 2 paiements pour les autres familles
- 5 € le renouvellement pour carte perdue ou détériorée

- **Remboursements exceptionnels et annulations d'inscription**

Le Président rappelle qu'il est nécessaire de prendre une délibération permettant un remboursement exceptionnel en cas d'annulation d'inscription ou en cas de déménagement, comme cela était le cas au niveau du SITS.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **ADOpte** les règles de remboursement suivantes :

- o pas de remboursement inférieur à 10 €
- o les périodes de stage ne sont pas remboursées
- o remboursement partiel pour les absences de longue durée (supérieure à 18 jours de transports scolaires consécutifs) pour raison médicale, et sur présentation d'un justificatif
- o annulation d'inscription : retenue forfaitaire de 5 € pour frais de gestion
 - l'annulation ne peut être prise en compte que sur présentation d'un justificatif et restitution de la carte, et, uniquement dans les cas suivants : déménagement, arrêt de la scolarité, changement d'établissement scolaire, maladie de longue durée

- **Avenants avec les entreprises ayant les marchés de transports scolaires**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président, ou en cas d'absence, Monsieur le 1^{er} Vice Président à signer l'avenant au contrat de transports scolaires, et à reprendre le marché tel qu'il a été défini par le Conseil Général, en collaboration avec l'ancien syndicat de transports scolaires

- **Reprise des contrats en cours au Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président, ou en cas d'absence, Monsieur le 1^{er} Vice Président à signer tout avenant, ou reprise des contrats et conventions ayant cours au SITS du Canton de Bléré, et notamment les abonnements téléphoniques.

Modification du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2008 -

Monsieur le Président rappelle que Monsieur BONVALET, l'agent technique de la communauté de communes fait valoir ses droits à la retraite le 29 février prochain. La commission du personnel s'est réunie et a proposé au Président de retenir un nouvel agent.

Compte tenu des horaires atypiques et des contraintes de week-end, il faut prévoir la possibilité de verser à l'agent un IAT.

La seconde modification consiste en la création du poste occupé actuellement par Madame COUTON pour le SITS. Il s'agit de reprendre cette personne à raison de 10h semaine à la communauté de communes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **MODIFIE** le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2008, à temps complet - Poste assorti d'une Indemnité d'Administration et de Technicité
- Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à raison de 10/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2008

- **Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mars 2008**

Monsieur CHANTREL interroge le Président sur l'IAT.

Le Président répond qu'il peut être octroyé à cet agent recruté lors de la commission du personnel en raison des contraintes du poste.

REOM - Déchets Ménagers et assimilés -

- o **Décision Modificative n° 2 au Budget REOM Déchets Ménagers et assimilés**

Monsieur SACHE donne lecture de la décision modificative n°2 au budget REOM.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n° 2 au budget REOM Déchets Ménagers et Assimilés

Monsieur KEBRIAND-POSTIC intervient et propose que soient indiquées dans la prochaine lettre du tri les subventions des éco organismes obtenues par la Communauté de Communes. Monsieur SACHE adhère à cette idée.

Décision Modificative n° 2 - Budget REOM déchets Ménagers et Assimilés

Section d'Exploitation

Dépenses				Recettes					
Imputation		Libellé	Montant	Imputation		Libellé	Montant		
D	6111	R	Collecte des OM	5 000,00 €	R	70611	R	Redevance supplémentaire	166 200,00 €
D	6112	R	Traitement des OM + Transfert	5 000,00 €	R	7474	R	Subvention d'exploitation	-165 000,00 €
D	6113	R	Tri des emballages + transfert	5 000,00 €	R	7478	R	Subvention d'exploitation (Eco Emballage)	165 000,00 €
D	6114	R	Collecte des journaux	14 000,00 €	R	774	R	Subvention exceptionnelle (SMITOM)	38 000,00 €
D	6115	R	Tri des journaux + transfert	14 000,00 €	R	777	OS	Amortissement des subventions	3 800,00 €
D	6116	R	Collecte du verre + transfert	12 000,00 €					
D	6117	R	Traitement des Déchets Verts	15 000,00 €					
D	6118	R	Exploitation des déchetteries	100 000,00 €					
D	6156	R	Maintenance du logiciel + appareils de levage des bacs	10 000,00 €					
D	6261	R	Frais d'affranchissement	5 000,00 €					
D	6218	R	Rbst des frais de personnel au budget principal	10 000,00 €					
D	6811	OS	Dotations aux amortissements	13 000,00 €					
			TOTAL	208 000,00 €				TOTAL	208 000,00 €

Section d'Investissement

Dépenses				Recettes					
Imputation		Libellé	Montant	Imputation		Libellé	Montant		
D	1321	R	Subvention pour réalisation d'une déchetterie à Chisseaux - régularisation comptable	23 753,00 €	R	1311	R	Subvention pour réalisation d'une déchetterie à Chisseaux - régularisation comptable	23 753,00 €
D	1323	R	Subvention pour réalisation d'une déchetterie à Chisseaux - régularisation comptable	33 050,00 €	R	1313	R	Subvention pour réalisation d'une déchetterie à Chisseaux - régularisation comptable	33 050,00 €
D	13913	OS	Amortissement de subvention	2 210,00 €	R	28157	OS	Amortissement de la déchetterie de Chisseaux	13 000,00 €
D	13911	OS	Amortissement de subvention	1 590,00 €	R	1316	R	Subvention Eco emballage pour acquisition des PAV + Bacs	13 000,00 €
D	205	R	Logiciel de facturation SULO	11 000,00 €					
D	2157	R	Acquisitions d'une armoire a DMS + travaux	11 200,00 €					
			82 803,00 €				82 803,00 €		

○ **Adhésion à Eco Folio**

Monsieur SACHE précise qu'il s'agit d'un nouvel organisme similaire à Eco Emballage mais qui a pour vocation de collecter une éco participation sur les PNA - Publicités Non Adressées.

L'adhésion à ce nouvel éco organisme nous apportera une subvention estimée à 8000 € par an, subventions définies par rapport à nos collectes de journaux et magazines et autres papiers.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE l'adhésion à l'organisme ECO FOLIO.

○ **Demande de subventions**

Monsieur le Vice Président en charge du dossier rappelle que nous mettons à disposition, depuis plusieurs années des composteurs individuels à nos foyers. Il est nécessaire de procéder à une nouvelle acquisition de composteurs. Pour cela, il est nécessaire de solliciter des aides de l'ADEME et du conseil Général.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE le soutien du Conseil Général d'Indre et Loire et de l'ADEME dans l'acquisition de composteurs individuels mis à disposition des foyers de notre communauté de communes.

Monsieur le Vice Président en charge du dossier rappelle que nous avons installé, dans les foyers de notre communauté de communes, des bacs identifiés électroniquement pour permettre de facturer le REOM à la levée. Il est nécessaire de procéder à une nouvelle acquisition de bacs. Pour cela, il est nécessaire de solliciter des aides de l'ADEME et du conseil Général.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE le soutien du Conseil Général d'Indre et Loire et de l'ADEME dans l'acquisition de bacs individuels identifiés électroniquement mis à disposition des foyers de notre communauté de communes.

Monsieur le Président aborde la sujet d'un incinérateur pour lequel, dit il, « de nouveaux bruits circulent sur le secteur, sans fondement ».

Il rappelle que nous n'avons aucun pouvoir au sein de cette assemblée sur le sujet. Il précise que les 2 centres d'enfouissement situés en Indre et Loire (Sonzay & Chanceaux près Loches) ont obtenu une autorisation d'exploitation jusqu'en 2018.

« Le débat est donc reporté à de nombreuses années » et le Président souhaite « tordre le cou à cette rumeur ».

Il précise enfin que le débat ne peut émaner que de Touraine Propre.

Saison Culturelle 2008 - Demande de subventions

Monsieur le Vice Président en charge du dossier rappelle que la communauté de communes propose, depuis 5 ans une saison culturelle soutenue par le conseil régional, et, le conseil général d'Indre et Loire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE le soutien du Conseil Général d'Indre et Loire et du Conseil Régional du Centre pour la tenue de la saison culturelle 2008 de la communauté de communes de Bléré Val de Cher.

Monsieur BERNARD, Vice Président précise que seront abordés, en janvier, le programme de la saison culturelle 2008, le bilan de la saison 2007 ainsi qu'une rétrospective sur les 5 dernières saisons.

Achat d'un terrain à la Ville de Bléré -

Le Président rappelle que le gymnase communautaire des Aigremonts est installé sur un terrain qui appartient à la ville de Bléré. Un récent bornage a eu lieu. La ville propose la vente de ce terrain au prix de 20 € le m² (prix de l'estimation par les domaines).

Monsieur SACHE intervient et précise qu'il trouve le prix élevé eu égard au fait que la viabilisation et le parking ont été réalisés par la Communauté de Communes. Il trouve le prix élevé pour un terrain non viabilisé.

Monsieur PAPINEAU indique ce qu'il entend par le vocable « esprit communautaire ». Il rappelle que « toutes les communes qui ont recours à la communauté de communes pour les commerces font des apports ». Il demande à ce que la Ville de Bléré « fasse un geste dans l'esprit communautaire » et « revoie le prix à la baisse ».

Le Président répond qu'il veut bien revoir le prix à la baisse. Mais il rappelle qu'en matière de charges transférées, la Ville de Bléré « paie 50 % des charges liées à l'ancien Syndicat de Secteur Scolaire du Canton de Bléré » tout les ans au motif d'une fréquentation majoritaire des équipements sportifs communautaires par les habitants de Bléré.

Monsieur VASLIN rappelle qu'il s'agit « d'une construction sur sol d'autrui. Aujourd'hui, on peut le laisser en construction sur sol d'autrui »

Le Président rappelle que la Ville de Bléré n'avait pas vendu à la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher, au moment de la construction du gymnase pour ménager les finances communautaires. Le Président trouve le « reproche tardif ».

Monsieur VASLIN trouve également la « situation ambiguë » et propose de recourir au « bail emphytéotique comme on l'a fait pour les commerces ».

Monsieur CHAMPION (Courçay) rappelle que la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher a construit sur un terrain de la Ville de Bléré. A l'époque, on n'avait pas forcément d'argent pour acheter le terrain. Il faut aujourd'hui acheter ce terrain.

Monsieur VASLIN dit que « cela aurait dû se voir avant ». « Cela nous a rendu service ». Il faut fixer le prix au montant des domaines.

Le Président répond qu'il s'agit de l'estimation du service des domaines.

Monsieur KERBRIAND-POSTIC demande à ce que l'on négocie avec Bléré.

Le Président propose de revoir le sujet lors d'une prochaine réunion.

Finances -

- **Autorisation de verser une subvention d'investissement au budget annexe de Cigogné**

Le Président demande à être autorisé à signer une convention entre le budget principal de la CCBVC et le budget annexe Commerce de Cigogné afin d'équilibrer l'opération en investissement. Le coût pour le budget principal est de 45 000 € à la charge de la CCBVC. Pour information, la participation financière du budget principal au budget annexe est amortissable sur les deux budgets.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le versement de 45 000 € maximum au budget annexe « Commerce de Cigogné », en section d'investissement et PRECISE que cette participation du budget principal ne pourra pas être supérieure à la participation de la commune de Cigogné à l'opération.

- **Décision Modificative n°2 - Budget principal**

Le conseil communautaire,

Entendu Monsieur le Président,

Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 32 130,75 €,

Vu l'équilibre de la section d'investissement à 449 245,75 €,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE la Décision Modificative n° 2 au Budget Principal de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher.

- **Convention de mise à disposition du personnel communautaire au budget annexe « REOM déchets Ménagers et assimilés »**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la signature de conventions réglant les flux financiers et de personnel entre le budget principal de la CCBVC et le budget annexe REOM Déchets Ménagers et assimilés.

Ateliers Relais et VEFA « Art de Vie » -

- **Adoption du Dossier de Consultation des Entreprises**
- **Lancement de l'appel d'offres**
- **Autorisation au Président de signer les marchés**

Le dossier de consultation des entreprises est disponible au siège de la CCBVC.

Le conseil communautaire,

S'étant fait présenter le Dossier de Consultation des Entreprises, et le dossier d'appel d'offres dans son ensemble,

Sur proposition de la commission des affaires économiques,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte le dossier de consultation des entreprises tel qu'il a été présenté**
- **AUTORISE Monsieur le Président à lancer l'appel d'offres**
- **AUTORISE Monsieur le Président, et Monsieur le 1^{er} Vice Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier**

En janvier, il sera nécessaire de solliciter les différentes subventions possibles pour ce projet. Un décret d'août 2007 permet désormais de bénéficier d'un taux de subvention de 30 % pour la réalisation des projets immobiliers.

Une modification du règlement du FDAT a été adoptée par le conseil général tendant à indiquer que tout soutien direct du conseil général d'Indre et Loire à une entreprise est subordonné à un soutien de la Communauté de Communes dont il dépend (25 % - 5 %).

Aires d'accueil des Gens du Voyage -

Monsieur AVENET, Vice Président en charge du dossier, précise aux élus communautaires que leur sont distribués le compte rendu de la dernière commission et les tableaux de suivi de l'opération, et de suivi du fonctionnement.

○ **Tarifs 2008**

Monsieur AVENET indique que la commission propose le maintien des tarifs 2007. Elle désire qu'un tarif nouveau soit adopté pour l'aire de Bléré à 2 € par jour pour notamment couvrir le coût de collecte des déchets ménagers sur l'aire de repli (200 € pour 9 mois en 2007).

Monsieur JACQUES demande si les 60 € de caution demandés incitent au respect des lieux par les familles.

Monsieur AVENET lui répond par l'affirmative et indique qu'il s'agit essentiellement de remplacer un loquet cassé de temps en temps ou un cadenas.

Monsieur KERBRIAND-POSTIC constate que l'accès au terrain par la départementale n'est pas éclairé et qu'il y a des risques de collision. Il demande à ce que soit regardé entre le Conseil Général, la Communauté de Communes et la Commune quelles sont les possibilités d'un busage du fossé pour permettre la création d'un cheminement piéton éclairé.

Le Président trouve cette observation importante et intéressante et demande à ce qu'elle soit vue.

Le conseil communautaire, sur proposition de la commission Habitat & Cadre de vie, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **MAINTIENT les tarifs des aires d'accueil des gens du voyage comme suit :**

	Nombre d'emplacement	Individuel	Caution	Emplacement par jour	Eau / m3	Edf/kWh
St Martin le Beau	12	oui	60 €	1,50 €	3 €	0,15 €
Chisseaux	5	oui	60 €	1,50 €	3 €	0,15 €

- **FIXE un tarif spécial pour l'aire de replis de Bléré à 2 € par jour et par caravane, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2008**
- **PRECISE que ces tarifs seront révisés chaque année**

Monsieur AVENET demande si il y a des questions sur les tableaux qui ont été distribués.

Monsieur BERNARD interpelle Monsieur AVENET au sujet du coût de la prestation de Tsigane Habitat à 66 000 € pour l'année 2007 alors que nous ne sommes pas en année complète.

Monsieur AVENET répond que la prestation a donné lieu à un appel à candidature et à une consultation. Dans l'avenir, il faudra que l'on examine la possibilité d'un contrat sur 4 à 5 ans. Aujourd'hui, nous avons un contrat annuel dont le terme est fixé au mois de mars. Monsieur AVENET pense qu'il sera opportun de le proroger de quelques mois afin de laisser la possibilité de lancer une nouvelle consultation.

A l'époque, nous n'avions eu que 2 candidatures. Le contrat intègre 1,5 poste (pour l'entretien) et sont incluses dans le contrat la fourniture et la gestion des aires.

Le Président rappelle que pour autant, le problème des aires accessoires de Bléré et La Croix en Touraine n'est pas réglé.

Monsieur AVENET informe que IDFORSS Croix Rouge devenu IFRSS a été retenu par le Conseil Général pour l'accompagnement social et professionnel des gens du voyage sur notre communauté de communes. Le contrat a été signé en décembre et devra être prolongé pour l'année 2008.

Il s'agirait, dans le contrat IRFSS-CG37 d'un $\frac{3}{4}$ temps dédié sur notre secteur. Monsieur AVENET demande s'il serait possible d'avoir un temps complet.

Monsieur KERBRIAND-POSTIC, en tant que Conseiller Général du Canton de Bléré, indique que le sujet a été abordé. Le Conseil général a été soumis à des soucis avec une association et relance une consultation globale sur le sujet en 2008.

Monsieur AVENET insiste en disant « qu'il faut que les personnes aient des moyens »

Monsieur FORTIER, président, fait part d'un courrier de Monsieur KERBRIAND-POSTIC au sujet de la scolarisation des enfants des Gens du Voyage de l'aire de St Martin le Beau. Ce courrier a été transmis à tous les Maires pour information.

Monsieur KERBRIAND POSTIC indique que cette mission incombe à IRFSS. Le volet social est transmis à la Croix Rouge. C'est désormais le rôle de l'association de gérer les relations avec les écoles. Il ne s'agit pas d'une compétence de l'inspection académique.

○ **Régie communautaire « gens du voyage »**

La commission propose de modifier la régie pour permettre la collecte des droits de place de l'aire de Bléré.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, MODIFIE l'acte constitutif de la régie communautaire « Gens du Voyage »

Piscine Communautaire de Bléré Val de Cher -

Le Président demande si le conseil communautaire accepte que la communauté de communes adhère à l'ANCV pour pouvoir accepter les chèques vacances et les coupons sport pour les tickets d'entrée à la piscine communautaire. Si le conseil l'accepte, il faut modifier l'acte constitutif de la régie afin d'accepter ces modes de règlement des entrées.

○ **Chèques Vacances**

○ **Coupons Sports**

○ **Régie communautaire « Piscine Communautaire »**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE l'adhésion à l'ANCV au titre des chèques vacances et coupons sports pour le paiement des entrées à la piscine**
- **AUTORISE Monsieur le Président, et Monsieur le 1^{er} Vice Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier**
- **MODIFIE en conséquence l'acte constitutif de la régie « Piscine Communautaire »**

Siège de la CCBVC - Loyer

Le Président précise que ce point doit être revu en commission et propose de le revoir ultérieurement.

Madame COCHIN demande néanmoins compte rendu de la commission s'étant déroulée le 18 décembre à Monsieur ULLIAC.

Monsieur ULLIAC donne compte rendu. Il indique que le Conseil Municipal a délibéré sur le fait de louer à la CCBVC le presbytère au prix de 1 000 € mensuels. La commission demande de revoir ce prix à la baisse.

Monsieur PAPINEAU demande à La Croix en Touraine de faire ce geste dans un « esprit communautaire ».

Madame COCHIN précise que cela sera revu lors de son prochain conseil municipal.

PLU de Cigogné - Révision n°1

Le Président précise que les élus communautaires ont reçu, joint à leur convocation, le projet. Ce projet est expliqué par Monsieur Gérard JACQUES, Maire de Cigogné.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, EMET un avis favorable à la révision n°1 du PLU de Cigogné.

Monsieur CHANTREL demande pour quelle raison le conseil communautaire doit se prononcer sur ces révisions.

Monsieur JACQUES lui répond que la Communauté de Communes intervient en tant que personne publique associée. Elle intervient aussi parce que c'est elle qui est membre du SCOT ABC et non les communes directement.

Questions Diverses -

Il n'y a pas de question diverse.

Prochaines Réunions communautaires -

Bureaux	Conseils Communautaires
Lundi 28 janvier	Mercredi 30 janvier
Lundi 25 février	Jeudi 28 février

Ces dates sont données à titre indicatif et vous seront confirmées par des convocations individuelles.

Aucun autre point n'étant abordé, la séance est levée à 19h15.

Le Secrétaire de Séance
Alain BERNARD

Le Président,
Georges FORTIER